

Date de dépôt : 10 février 2012

Rapport

de la Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la pétition : Cycle d'orientation : Les textiles disparaissent !

Rapport de M. Jean Romain

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport s'est penchée sur la pétition 1778 ainsi que sur le rapport y relatif, émanant de la Commission des pétitions. C'est la majorité du Grand Conseil qui a décidé de renvoyer ce rapport à la Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport pour un complément d'information, estimant que les choses n'étaient pas allées suffisamment loin pour accepter ce que la majorité des pétitions préconisait pourtant, à savoir le **dépôt sur le bureau du Grand Conseil**. C'est donc sous la présidence de M^{me} Salima Moyard que la poursuite des auditions s'est faite. Le lecteur se référera à l'annexe (P 1778-A) du présent rapport en ce qui concerne la situation actuelle des textiles au cycle d'orientation afin de m'éviter ici d'infécondes redites. L'audition de M. Charles Beer à ce propos, en présence de M^{me} Christina Kitsos du DIP, et de M. Tamone, directeur de la scolarité au C.O., s'est déroulée le 1^{er} février 2012, et le procès-verbal a été tenu par M. Hubert Demain.

1. Audition de M. Charles Beer, conseiller d'Etat

Le conseiller d'Etat rappelle que la modification de la grille horaire, en raison même de l'introduction du PER et de la mise en œuvre de la réforme du C.O. est une opération délicate, où convergent plusieurs revendications éparses et pas toujours compatibles entre elles. Les décisions prises

entraînent souvent des frustrations auprès des professeurs, attachés à juste titre à leur propre discipline, à sa défense et à sa promotion. Mais il faut considérer les choses dans leur ensemble et, comme la grille horaire n'est pas extensible à l'infini, il convient de modifier, de regrouper, de choisir.

Il en résulte assez naturellement certaines insatisfactions dans différentes disciplines, qui vont des langues, des sciences ou des mathématiques en passant par les arts visuels ou les travaux manuels et les textiles, sans oublier le sport, l'égalité hommes femmes, le développement durable, la prévention contre la morsure des chiens ou la formation des élèves en matière de médiation. Reste qu'il s'agit désormais d'envisager la scolarité dans la globalité des 11 années considérées, et par là-même de réfléchir à une révision éventuelle de la dotation au C.O. par le biais de celle de l'école primaire, cela grâce à l'apport des quatre heures du mercredi matin pour autant que la décision populaire y soit favorable.

En ce qui concerne la question spécifique des textiles et des travaux manuels, il n'est tout simplement pas possible de l'envisager sous l'angle d'un découpage « par matériaux » comme critère de structuration. De la même manière, la haute école de *design* (HEAD) a renoncé à la poterie. Une telle structuration « par matériaux » n'est pas pertinente dans les disciplines artistiques. Et le travail effectué par le département consiste à rechercher un équilibre entre toutes les demandes de révision de l'un ou l'autre aspect de la NGH (nouvelle grille horaire).

M. Tamone, directeur de la scolarité du C.O., ajoute, pour répondre à une interrogation verte, que dans la NGH aujourd'hui stabilisée la discipline concernée (le textile) intervient à la fois au niveau de la GH de base et des cours à options. En ce qui concerne les cours de base, les élèves du C.O. étaient jusqu'à l'année passée astreints à 1 période sur 1 an, sur l'ensemble de la durée du C.O., avec cependant une liberté de choix pour les établissements entre le textile de base et les travaux manuels de base. Aujourd'hui, une seule discipline regroupe ces deux aspects sous le vocable d'*activités créatrices et manuelles*.

En outre, dès la 8^e et/ou 9^e, intervient sur choix de l'élève l'option 3 en art, intégrant un cours de *textile/stylisme*, soit 1 ou 2 périodes supplémentaires selon les établissements pour les élèves inscrits dans cette option (représentant une proportion d'élèves de 25%) ; quant à la variation réelle d'un établissement à l'autre, elle est dans la grande majorité des cas pour ces 25% d'élèves d'une heure. La nouvelle organisation du cycle d'orientation permet à tous les élèves de 9^e de bénéficier d'une heure d'activités créatrices et manuelles. Par ailleurs, les contenus de ces cours ont subi une évolution au travers du PER.

En conclusion, et concernant la GH de base, on peut affirmer qu'il n'existe pas de variation entre l'ancienne situation et la nouvelle.

Soulignons que le rapport de la Commission des pétitions, ici annexé, dit la même chose en son point 1, intitulé **présentation générale**.

2. Discussion

La discussion qui suit cette audition met en évidence six points.

1. Le MCG fait remarque qu'il a depuis longtemps demandé une augmentation des périodes au C.O. pour pouvoir gérer le mécontentement des certaines disciplines : latin, grands textes (dont l'enseignement est pris sur les heures d'histoire) ou enseignement des sciences expérimentales dont la dotation est inférieure à ce que préconise le PER. Il lui est répondu qu'on ne peut pas satisfaire toutes les demandes, et que toute décision impliquant un choix amène mécaniquement les critiques de ceux que ce choix ne favorise pas.
2. Plusieurs arguments agitent la possibilité pour cette commission de lier cette pétition avec celle que traitera la Commission des pétitions allant, mot pour mot, dans le même sens mais à propos des **travaux manuels**. Après plusieurs hésitations, cette éventualité est rejetée par la majorité.
3. Est évoquée l'ordonnance fédérale sur l'éducation physique, qui préconise 3 (et non pas 2) périodes de sport pour tout élève. La CDIP conteste la légalité de ces lois fédérales, et un avis de droit a été demandé à ce propos.
4. On déplore le recul des activités artistiques et créatrices à l'école, on insiste sur le besoin de ne pas se cantonner à former uniquement de futurs universitaires, mais dans une perspective plus globale des modifications sont impératives bien qu'il faille veiller à un équilibre le plus harmonieux possible entre les diverses dimensions de la formation personnelle.
5. Les textiles tout comme les travaux manuels d'ailleurs, a-t-on relevé, ressortissent plus à l'artisanat qu'à l'art. Donc ce ne sont pas les activités artistiques mais artisanales qui sont effectivement un peu en recul.
6. Enfin, il est à noter que la plénière du Grand Conseil demandait surtout un complément d'information en renvoyant cette pétition en Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport. Cela est fait.

3. Décision

La commission décide de voter immédiatement cet objet, après avoir refusé le gel de cette pétition ainsi que son lien avec celle, à venir, concernant les travaux manuels. La majorité se décide en faveur **du dépôt sur le bureau du Grand conseil** :

| | |
|----------|-------------------------|
| Pour : | 8 (2 PDC, 5 PLR, 1 UDC) |
| Contre : | – |
| Abst. : | 7 (2 S, 3 Ve, 2 MCG) |

Annexe : Rapport P 1778-A

Pétition (1778)

Cycle d'orientation : Les textiles disparaissent !

Mesdames et
Messieurs les députés,

A l'horizon 2013, avec l'entrée en vigueur du plan d'étude romand (PER), le DIP genevois a décidé que :

- seule la moitié des élèves de 7^e bénéficiera de deux heures de textile durant un semestre ;
- les élèves de 8^e et 9^e seront totalement privés de cet enseignement.

Qu'en est-il de la formation équilibrée des élèves ?

Celle-ci est pourtant formellement prévue par l'article 4 de la loi sur l'instruction publique.

Qu'en est-il des progressions préconisées par le PER ?

Nous revendiquons que tous les élèves de 8^e et 9^e puissent bénéficier d'une heure de textiles chaque année durant leur passage au cycle d'orientation.

N.B. 264 signatures
p.a AMATRAMCO
M. Luc Gaudin
Président
Chemin des Tulipiers 19
1208 Genève

Secrétariat du Grand Conseil**P 1778-A***Date de dépôt : 9 septembre 2011***Rapport****de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :
Cycle d'orientation : Les textiles disparaissent !***Rapport de majorité de M. Jean Romain (page 1)**Rapport de minorité de M. Olivier Norer (page 7)***RAPPORT DE LA MAJORITÉ****Rapport de M. Jean Romain**

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions s'en penchée attentivement sur la pétition 1778 déposée le 24 mars 2011 par l'AMATRAMCO. Les signataires s'inquiètent de la progressive disparition de l'enseignement de textiles au cycle d'orientation ainsi que de celle des travaux manuels. Sous l'avisée présidence de M. Antoine Droin assisté de Mme Mina-Claire Prigioni, la commission, en date du 5 septembre 2011, a auditionné le représentant des signataires. Le procès-verbal a été tenu par M. Christophe Vuilleumier. Qu'il en soit remercié.

1. Présentation générale et situation actuelle

Le peuple genevois a voté la loi 10176 en mai 2009. Les électeurs genevois ont accepté une organisation scolaire s'appuyant sur un nouveau projet d'école fondé sur un certain nombre de principes. L'un d'eux dépasse celui des options *Arts* ou *Sciences* du cycle d'orientation actuel pour une organisation en regroupements et en sections avec des enseignements de base

et des enseignements spécifiques dont les contenus, en lien avec les profils et les sections, sont précisés dans la loi.

La mise en œuvre du plan d'études romand a incité à repenser la place et les objectifs de l'enseignement des travaux manuels et des textiles, tel que déployé à Genève jusqu'ici, pour le faire évoluer vers les activités créatrices et manuelles du domaine *Arts*. Dans le PER, les activités créatrices et manuelles ne représentent que l'un des enseignements du domaine avec les arts visuels et la musique qui permettent aux élèves de se former en *Arts*.

Dans la dotation-horaire du cycle d'orientation actuel, les élèves peuvent bénéficier au semestre soit d'un enseignement de textiles, de travaux manuels ou encore d'alimentation en 7e ou en 9e. Seul le semestre d'alimentation concerne l'ensemble des élèves soit en 7e soit en 9e. Les élèves qui choisissent l'option *Arts* peuvent bénéficier soit en 8e soit en 9e d'un semestre de textiles parmi les autres cours constitutifs de l'option *Arts* (théâtre, arts visuels, musique, cinéma, histoire de l'art).

Dans la nouvelle dotation-horaire des élèves de la future 9e HarmoS, un cours d'*Activités créatrices et manuelles* est prévu pour tous les élèves de 9e au semestre. Le cours sera réparti entre les enseignements de travaux manuels et de textiles.

La répartition des domaines du PER, les contraintes fixées par la loi 10176 ne permettent pas d'introduire un cours de textiles sur trois ans pour tous les élèves du C.O. Cela n'a d'ailleurs jamais été le cas dans le Cycle de l'an 2000 et cela ne conviendrait pas aux nombreuses réponses que l'école fournit à travers le projet de formation globale des élèves en scolarité obligatoire aux demandes de notre société.

On comprend que ces changements modifient la donne pour des professeurs habitués jusque-là à une autre dotation-horaire. Ils ont écrit et signé cette pétition.

2. Audition de Monsieur Luc Gaudin, le 5 septembre 2011

M. Gaudin explique que le DIP lance une nouvelle grille horaire qui évacue les travaux manuels. Il signale par ailleurs que le plan d'étude romand prévoit une progression dans le domaine, ce qui n'est plus possible puisque les travaux manuels sont regroupés avec les textiles. Il signale par ailleurs que certains professeurs sont jeunes et il se demande comment ils seront occupés. Il rappelle que c'est une heure annuelle qui est prévue en 7e du cycle et rien en 8e et en 9e. Il signale également qu'il est question de formation équilibrée, ce qui n'est plus le cas. Il ajoute qu'en Valais, seule une

heure a été perdue. Dans le pays de Vaud, une pétition a été lancée, et il remarque que le nombre d'heures perdues est moindre qu'à Genève.

Un député (UDC) remarque que seule la moitié des élèves de 7^e année auront des heures de textiles durant un semestre. Il se demande pourquoi la moitié seulement.

M. Gaudin répond que la moitié d'une classe suit les cours de textiles tandis que l'autre, les cours de travaux manuels. Il mentionne que le directeur a donné dix heures aux textiles et trois heures aux travaux manuels.

Le député UDC remarque que c'est la situation qui prévalait dans les années 80. Il se rappelle qu'à cette époque il n'y avait pas de ressentiment sur la question.

M. Gaudin répond qu'il y avait des heures supplémentaires de travaux manuels. Il ajoute qu'avec la situation envisagée, certains élèves n'auront finalement jamais touché à un outil, alors que certains d'entre eux débiteront une formation manuelle professionnelle.

Il est alors fait remarquer au pétitionnaire que cette pétition 1778 ne parle jamais des travaux manuels mais seulement de l'enseignement des textiles !

M. Gaudin répond qu'il ne s'agit alors pas de la bonne pétition. Il signale qu'il y a en effet une pétition portant sur les travaux manuels et pourvue de 2000 signatures. Cependant, la problématique est la même puisque la grille horaire regroupe les travaux manuels avec les textiles (anciennement les cours de couture), et que cela s'appelle les « activités créatrices et manuelles ».

Un député (PLR) affirme que la commission est sensible à la formation équilibrée des jeunes gens. Il ajoute que la culture manuelle est effectivement importante et il se demande si les pétitionnaires s'inquiètent plus pour les élèves dans une démarche cohérente d'instruction, ou pour les professeurs qui risquent de perdre leur emploi. Il rappelle que le PER est copieux et il constate que chaque discipline se défend (l'histoire, le latin). Il demande où est le mouvement de fonds défendant les textiles.

M. Gaudin répond que la perte de ces connaissances est vraiment regrettable pour les élèves et il craint que l'école ne devienne une université pour adolescents. Il pense que des solutions seront trouvées pour les professeurs, ce d'autant plus que plusieurs doivent partir à la retraite. Il signale que les professeurs de textiles n'y croient plus trop, et qu'ils ont baissé les bras. Le principe d'une formation équilibrée lui semble aussi fondamental. Il ajoute que ces cours sont des moments de détente et des lieux de rencontres avec des professionnels qui ont vécu autre chose. Il ajoute que

les élèves ressentent également une certaine satisfaction lorsqu'ils terminent un travail.

Un député (Vert) remarque que le savoir de type pratique est complémentaire à celui de type intellectuel. Il se demande si la réduction de cette discipline aura un impact général plus fort que la suppression d'une discipline intellectuelle.

M. Gaudin lui répond que les bons élèves suivent facilement les travaux manuels et qu'il est par ailleurs aisé de bien encadrer les élèves en difficulté. Il rappelle fort justement que c'est la tête qui commande les mains. Il regrette la disparition de ces branches formatives qui s'adressent particulièrement bien aux adolescents. Puis le pétitionnaire insiste : ce qu'on est en train de sacrifier, c'est d'abord la vie d'atelier ainsi que le respect du travail des autres dans l'atelier. Il ajoute qu'il y a en plus un apprentissage de la sécurité et de l'ordre dans un atelier et il répète que sa perte sera importante. Il rappelle que ce type de connaissances peut être facilement reporté dans la vie de tous les jours.

3. Discussion

La commission a été sensible à la relative disparition de l'enseignement de textiles au C.O. qui, comme d'autres enseignements manuels, concourt à la formation harmonieuse de l'individu. Chaque professeur, quelle que soit sa discipline, la défend et cela est heureux parce que cette défense montre l'attachement qu'il lui porte et la conviction qu'il a de son rôle à jouer dans la palette des disciplines enseignées. Mais la nouvelle loi sur le C.O. votée par le peuple, est contraignante et on ne peut pas augmenter à l'infini le nombre d'heures hebdomadaires.

D'autre part, étant donné les fort médiocres résultats de l'école genevoise, la priorité est ailleurs. Il y a urgence à mettre l'accent sur les savoirs essentiels (lire, écrire, compter). Bien sûr, ces savoirs ne doivent pas exclure les autres dimensions de la formation, mais il n'est pas prioritaire de rompre le nouvel équilibre que la grille horaire du C.O. met en place actuellement.

On évoque la possibilité d'auditionner le DIP sur le sujet, mais la commission va rejeter par un vote cette proposition, pensant que le DIP ne fera qu'apporter des explications que tous connaissent déjà.

Par ailleurs, la confusion entre cette pétition sur les textiles et une autre pétition sur les travaux manuels, dont on a parlé dans l'audition de M. Gaudin, ajoute de la confusion à un problème déjà complexe, comme l'explique le point 1 du présent rapport.

4. Vote de la commission

Pour le **dépôt** de la P1778 sur le bureau du Grand Conseil :

En faveur : 8 (2 PDC, 3 L, 2 R, 1 UDC)

Non : 4 (2 Ve, 2 S)

Abstentions : 2 (2 MCG)

Pétition (1778)

Cycle d'orientation : Les textiles disparaissent !

Mesdames et
Messieurs les députés,

A l'horizon 2013, avec l'entrée en vigueur du plan d'étude romand, le DIP genevois a décidé que :

- Seule la moitié des élèves de 7^e bénéficieront de deux heures de textiles durant un semestre.
- Les élèves de 8^e et 9^e seront totalement privés de cet enseignement.
- Qu'en est-il de la formation équilibrée des élèves ?
- Celle-ci est pourtant formellement prévue par l'article 4 de la loi sur l'instruction publique.
- Qu'en est-il des progressions préconisées par le PER ?

Nous revendiquons que tous les élèves de 8^e et 9^e puissent bénéficier d'une heure de textiles chaque année durant leur passage au cycle d'orientation.

N.B. 2563 signatures
p.a. AMATRAMCO
M. Luc Gaudin
Président
Chemin des Tulpiers 19
1208 Genève

Date de dépôt : 23 septembre 2011

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Olivier Norer

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions se doit d'étudier avec diligence les pétitions qui lui parviennent. Certaines pétitions étant malheureusement farfelues, elles sont très vite traitées et souvent rejetées ou classées. Dans le cas de pétitions posant des questions concrètes ou de fond, la pratique veut que l'on auditionne les pétitionnaires et dans un second temps le département concerné, pour avoir une pluralité des points de vue et émettre un avis le plus juste possible.

Toutefois, dans le cas de la pétition 1778 portant sur la défense de l'enseignement du textile au CO, la commission s'est tout juste bornée à entendre les propos du pétitionnaire et à déposer dans la foulée immédiate la pétition sans se donner la peine d'auditionner le DIP. Quelle vitesse pour enterrer !

Portée de la pétition 1778

Pourtant la pétition 1778 portant sur le textile est bien modeste. Elle demande simplement que tous les élèves de 8e et 9e puissent bénéficier d'une heure de textiles chaque année durant leur passage au cycle d'orientation. D'autres pétitions, dont la P 1783, sur le latin, ont eu droit à bien plus d'écoute.

Deux poids, deux mesures !

Dans le cas de pétition 1783, déposée le 20 avril 2011, soit un mois après la pétition 1778, un député a demandé le traitement en urgence et, de ce fait, la commission a procédé à plusieurs heures de travail. Malgré l'aspect caduc de la pétition, puisque les heures de latins étaient rétablies par le DIP, les commissaires ont tout même jugé bon de joindre à la pétition une motion de

commission, la M 2025, pour maintenir la pression. Cette motion a été acceptée par le Grand Conseil le 23 septembre 2011.

Pourquoi les commissaires de la majorité ne sont pas donnés la peine d'entendre le département pour connaître le plan d'enseignement du CO sur les travaux manuels dans leurs ensemble et le textile en particulier et éventuellement trouver une modeste mesure corrective dans les semestres futurs ? Visiblement, l'intérêt porté par les députés de la majorité aux activités manuelles est plus que modeste et circonscrit.

De l'intérêt des activités manuelles pour soutenir l'apprentissage

Investir dans l'enseignement, c'est récolter des dividendes pour de nombreuses années. Et le rôle du CO comme porte d'entrée vers toutes les professions ? La même majorité s'insurge pourtant souvent de l'absence de relève dans les places d'apprentissage. Tuer les activités manuelles n'aide pas à forger la relève. D'autres de la même majorité, très prompts à thésauriser sur les thématiques sécuritaires, oublient que l'enseignement des travaux manuels et par extension de l'usage de ses mains permet d'éviter des accidents. Le BPA a réalisé une brochure très complète en la matière (http://www.bfu.ch/PDFLib/1408_76.pdf).

De l'intérêt des activités manuelles dans une éducation universelle et humaniste

Depuis l'Antiquité, une éducation de qualité cherche à traiter le savoir de manière la plus complète et sans exclure une forme d'apprentissage ou une autre. Les branches à hautes valeurs ajoutées côtoient celles considérées comme plus modestes. Ainsi, la gymnastique a son rôle puisqu'il maintient l'esprit en forme et selon Juvenal : « Mens sana in corpore sano ». De même, l'apprentissage de l'usage de ses mains pour travailler le textile, le bois ou tout autre matériaux permet par exemple de mieux comprendre les objets en trois dimensions, de mieux appréhender les processus créatifs, d'être moins distraits ou tout simplement de savoir rapiécer une pièce sans avoir à en acheter une autre. Outre une vertu certaine pour favoriser le recyclage, l'enseignement des branches manuelles permet d'éviter la création d'intellectuels incapables d'usage de leurs mains, si ce n'est pour la dactylographie.

De l'intérêt des activités manuelles pour les élèves

Dans le cadre d'un enseignement fort complet, et de plus en plus riche, les branches et matières considérées comme « difficiles » doivent être compensées par des branches et matières considérées comme « faciles ». Les élèves apprécient en effet ces matières qui leur permettent de souffler et de faire valoir d'autres qualités que celles usuelles dans les branches et matières dites « difficiles ». Elle permet aussi, éventuellement, de mettre en avant les qualités de certains élèves qui ne brillent pas dans d'autres branches.

Proposition

La minorité vous propose donc, Mesdames et Messieurs les députées et les députés, de bien vouloir renvoyer cette pétition à la Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport pour mener à bien le travail d'auditions à ce sujet et entendre les plans d'enseignement au CO du Conseil d'Etat et donner éventuellement une seconde chance à une matière académique qui ne compte elle, malheureusement, à la différence du latin, pas assez de professions libérales comme défenseurs.